

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 juillet 2009

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR Sonia.

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents et les auditeurs de cette séance et souhaite d'agréables vacances à tous.

1) Approbation des comptes-rendus du 15 mai 2009 et du 22 juin 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes-rendus de la séance du 15 mai et du 22 juin 2009.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après:

1) Les parcelles 395/37, 396/40, 426/33 section 4 situées au lieu-dit «Maienberg» d'une superficie de 6,2 ares, appartenant à la Société AC TP (Mr Kohler et Mr Ermolli, vendeurs pour la somme de cent quatre vingt cinq mille euros (185 000,00 €) à Mr Boch Jacques, 16 Faubourg des Vosges à Cernay.

Mr le maire précise toutefois qu'il exige du futur acquéreur la mise en place d'un mur de soutènement au niveau de la limite du terrain avec celle de la voirie communale de la rue du Felsenberg. Mr Jean-Lou Fischer, adjoint, informe l'assemblée que ce terrain est desservi par une évacuation des eaux près de la limite séparative avec le n° 30 route Joffre.

3) Plan local d'urbanisme.

Monsieur le maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, approuvé le 30 octobre 2003, a fait l'objet, sous l'ancienne équipe, d'une annulation partielle par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 16 décembre 2005.

Cette annulation partielle concerne la parcelle cadastrée section 4 n° 9 (classée en zone N) ainsi que la création d'un chemin piétonnier à conserver débouchant au sud de ladite parcelle et se prolongeant sur son ouest.

Mr le maire rappelle également qu'une ordonnance du même tribunal, datée du 6 décembre 2006, conduit la commune à modifier son PLU en conséquence.

Aussi, afin de clore ce dossier de la meilleure manière, monsieur le maire propose d'engager la révision partielle du PLU sur la parcelle cadastrée section 4 n° 9 et sur celles concernées par le cheminement piétonnier à conserver visé par le tribunal.

Cette révision partielle du PLU impliquant de fait l'urbanisation future de la parcelle cadastrée section 4 n° 9, monsieur le maire souligne que l'aménagement cohérent du site entourant et englobant ladite parcelle implique de concevoir un projet d'ensemble comprenant les parcelles cadastrées section 4 n° 4-5-7-8-10-12, ainsi que la zone AUa voisine.

Afin d'assurer cette cohérence, il propose d'engager simultanément à la révision partielle du PLU, une révision simplifiée consacrée au projet d'extension urbaine située entre la Route Joffre, le ruisseau du Bourbach et la rue du Maienberg.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de prescrire la révision partielle du PLU sur la parcelle cadastrée section 4 n° 9, ainsi que sur les parcelles concernées par le cheminement piétonnier à conserver débouchant au sud de la parcelle cadastrée section 4 n° 9 et se prolongeant sur son ouest, conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
2. de prescrire la révision simplifiée du PLU pour finaliser le projet d'extension urbaine situé entre la Route Joffre, le ruisseau du Bourbach et la rue du Maienberg, conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
3. de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :

Mr Mansuy Joël, maire, président

Mr Fischer Jean-Lou, premier adjoint, membre

Mme Tarozzi Marie-Jeanne, deuxième adjointe, membre

Mr Perrez Denis, troisième adjoint, membre

Mr Stenger Frédéric, conseiller, membre

du suivi de l'étude de la révision partielle et de la révision simplifiée du PLU

4. de mener la procédure selon le cadre défini par l'article L. 123-13, du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
5. de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

Exposition d'un panneau consacré au dossier de révision partielle du PLU et d'un panneau consacré au dossier de révision simplifiée du PLU, mise à disposition à la mairie des dossiers de révision partielle et de révision simplifiée en version de travail avec un cahier de remarques.

6. de donner autorisation au maire de signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;
7. que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude de la révision simplifiée seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Monsieur le maire précise que le Conseil Général ne subventionnera pas ce dossier compte-tenu qu'une aide a été attribuée à la commune en 2003 et que les aides départementales sont soumises à un critère de fréquence de dix ans après la date d'approbation du document précédent.

4) Attribution des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des subventions ci-après :

§ Coopérative scolaire	250,00 €
§ AOS	230,90 €
§ Souvenir Français	50,00 €
§ MJC Bourbach-le-Haut	100,00 €
§ AACT Bourbach-le-Haut (Opération Solid' Air)	200,00 €
§ Bibliobus	50,00 €
§ Musique Municipale Masevaux	80,00 €
§ Fondation du Patrimoine	60,00 €
§ Caritas Alsace section Masevaux	100,00 €
§ Divers	1 879,10 €

- les crédits nécessaires ont été votés au compte 6574 du budget primitif 2009.

5) Cession de terrain.

Monsieur le maire donne la parole à Denis Perrez, adjoint chargé des différents dossiers de cession de voirie.

Mr Perrez présente le dossier de la rue du Felsenberg permettant le classement de ces terrains dans le domaine public communal. La commune est dans l'attente d'une esquisse du géomètre pour la partie de la voirie près de la Route Joffre.

Au sujet de la voirie de la rue des Rochelles, un propriétaire demande à la commune que dans le cas de travaux à proximité de sa propriété sa haie vive actuellement en limite de la voie ne soit pas supprimée.

En ce qui concerne la rue du Eschbach, toutes les signatures des différents propriétaires ont été recueillies, le dossier sera transmis prochainement au géomètre.

Lors de la dernière rencontre avec le géomètre il a rendu la commune attentive aux limites du terrain bordant la rue des Buissonnets. En effet, une future construction aura lieu au lieu-dit «Althof», une partie de ce terrain empiétant sur la voirie communale de la rue. Un arrangement a été convenu avec le nouveau propriétaire sous forme de services rendus avec le tracto-pelle.

Dans le cadre de la création du verger communal, Mme Eich Christiane propose de céder gracieusement à la commune un terrain situé dans le périmètre du futur verger. Après la visite des lieux, l'équipe municipale accepte ladite proposition et s'engage à la mise en route du projet.

Après discussions, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée, section 1 parcelle 14 d'une surface de 4 ares 03 ca au lieu-dit «Tschaeti»
- que les frais notariés et les frais d'arpentages seront à la charge de la commune
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte y afférant.

6) Bilan des projets en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Thann (CCPT).

Monsieur le maire souhaite reprendre chaque dossier afin de faire un point.

- Chemins ronds et promenades
Présentation du descriptif des parcours, deux circuits, points remarquables sur les Alpes, la plaine et le Kolhberg, ...
- Chalet au Col du Hundsruck
Une étude de faisabilité est en cours, le financement de celle-ci sera imputé à la CCPT
- Sentiers de la géologie
Lors de la prochaine réunion plénière, ce point figurera à l'ordre du jour
- Fête des plantes
Le financement sera assuré par la CCPT pour la partie publicité. monsieur le maire donne la parole à Mr Stenger Frédéric qui informe les membres du conseil municipal que de nombreuses réflexions sont en cours (date, producteurs, manifestation ...) néanmoins il recherche d'autres personnes afin de former un groupe de travail. Avis aux amateurs.
- Verger communal
Monsieur le maire souhaite mettre en place la commission début octobre. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

Mme Tarozzi, adjointe, signale que lors de la dernière réunion développement local, il a été signalé qu'un financement de 7000 € pour la signalisation du petit patrimoine attendait des preneurs. Mr Stenger Frédéric propose une signalisation pour le Bataillon de Choc au Col du Hundsruck. La deuxième adjointe en prend bonne note et se renseignera pour savoir si cette proposition pourrait être retenue.

7) Achat matériel pour le périscolaire.

Monsieur le maire donne la parole à Mme Grosdemange Stéphanie qui rend immédiatement attentifs les membres du conseil municipal sur les effectifs en baisse pour la tranche en fin de journée. Reste à voir si des évolutions des effectifs sont à prévoir d'ici là. Compte tenu que les gîtes rue Eschbach sont encore occupés, le conseil municipal décide que le périscolaire aura lieu dans la salle de sport du foyer rural et ce jusqu'à nouvel ordre. Il est également nécessaire de prévoir l'achat de matériel aux normes et facilement maniable pour le rangement, compte-tenu des activités sportives dans cette même salle.

Après discussions, le conseil municipal décide :

d'acquérir du matériel à hauteur de 1000,00 €H.T.

Mr Stenger Frédéric propose également de prendre contact avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ainsi qu'avec le Centre d'Initiatives pour la Nature pour le prêt de matériel thématique.

8) Bilan travaux.

Monsieur le maire donne la parole au premier adjoint chargé des travaux.

- Ravalement des façades de la mairie-école

Les travaux sont terminés. Reste à revoir de petites finitions.

- Voiries

Suite aux nombreux orages, l'équipe technique est intervenue à différentes reprises afin de réouvrir les caniveaux et rigoles sur le ban communal.

Une campagne de point à temps est programmée. La commune est dans l'attente de la date de démarrage des travaux.

- Signalisations routières

Afin de sécuriser les usagers de la route, il est nécessaire de prévoir l'achat de miroirs de sécurité pour différents points stratégiques, notamment la sortie de la rue du Felsenberg ainsi que la rue St-Michel. Le remplacement de panneaux de signalisation est également à prévoir.

- Rénovation des gîtes

Des travaux courants seront également prévus dans le gîte abeille.

9) Communications.

- **Réunion apa-lib'**

Une réunion d'information portant sur la création d'un club de randonnée entre les deux Bourbach a eu lieu au foyer rural le 1^{er} juillet. Le programme trimestriel sera disponible à la mairie à compter de la mi-août. La première randonnée aura lieu jeudi 3 septembre pour une promenade d'une demi-journée. Ce projet est porté par l'adjointe Marie-Jeanne Tarozzi.

10) Divers.

- Développement local au sein de la CCPT

Suite à la dernière réunion, il a été demandé qu'une concertation ait lieu afin de réfléchir à différents projets de développement local pour les six années à venir.

- Achat matériel pour les sapeurs-pompiers

Le maire informe l'assemblée que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'acquérir du matériel et notamment un seau pompe. La dépense totale s'élève à 531,36 € TTC. Le prix unitaire étant inférieur à 500,00 € TTC, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'imputer ladite dépense au compte 21568 dépense d'investissement.

- Achat budget régie des gîtes

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir un canapé et des chaises pour le gîte « Sorbier ». La dépense totale s'élève à 582,60 € TTC. Le prix unitaire étant inférieur à 500,00 € TTC, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'imputer ladite dépense au compte 2184 dépense d'investissement.

- Prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 25 septembre à 20 h à la mairie.

- Visite de la commune organisé par l'Office du Tourisme de Thann.

Comme à l'accoutumée, la visite intitulée « Un jour, une heure, une commune », aura lieu vendredi 31 juillet à 18 h. Rendez-vous devant la mairie. Serge Lerch et Olivier Tarozzi en assureront le déroulement.

- Concert.

Dans le cadre des Journées musicales, un concert de jazz aura lieu mardi 25 août à 20 h 30 au foyer rural.

- Bulletin communal édition été 2009.

Chacun a pu remarquer que l'ensemble du bulletin a fait peau neuve. Il reste à modifier la taille d'écriture qui semble être trop petite. L'équipe de L'Echo du Bourbach suggère d'insérer de la publicité émanant des artisans ou commerçants locaux contre rémunération. L'avis du conseil municipal étant partagé, ce point sera revu avant la parution du prochain bulletin.

- Affaire juridique.

Le maire donne lecture du courrier de Mr Kauffmann Edouard au sujet du recours qu'il a entrepris auprès du Tribunal Administratif pour le refus de l'entretien et de la non conformité de la rue des Buissonnets et plus spécialement l'accès à sa propriété.

- **Commission périscolaire.**

Les membres de la commission prendront le chemin de la rentrée lundi 31 août à 19 h à la mairie afin de prendre contact avec le directeur et connaissance de son projet pédagogique.

- **Résidences secondaires.**

Afin de tisser des liens avec les habitants des résidences secondaires, il a été proposé d'organiser une réunion avec ceux-ci vers la fin du mois de décembre.

- **Epicier ambulant.**

Suite au décès de Mr Gilbert, épicier ambulant, la tournée hebdomadaire n'est plus en fonction. Compte-tenu que ce service était apprécié, notamment des personnes âgées, la commune va prendre contact avec la Société PLS afin de prévoir une formule similaire.

- **Borne flot bleu.**

Il semblerait que l'eau de la borne flot bleu ne soit pas réservée exclusivement aux camping-caristes et que celle-ci fasse l'objet d'une autre utilisation, notamment pour des jeux d'eau par les enfants ou pour le lavage de motocyclettes. Une réflexion est en cours afin de limiter l'utilisation des services gratuits.

- **Friteuse du foyer rural.**

Les organisateurs du bûcher ont pu constater la disparition de la friteuse du foyer rural. Après recherche, elle a repris sa place au foyer et ce avant la manifestation.

- **Tri sélectif.**

Compte-tenu du manque de civisme des utilisateurs des bennes à ordures près du foyer rural, une sensibilisation sera nécessaire dans ce quartier.

- **Foyer rural.**

L'ouvrier communal tentera de résoudre le problème des odeurs qui proviennent des anciennes toilettes près de la cuisine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 30.